



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme •
culture & sport • solidarité • europe

**Direction de l'aménagement des politiques
territoriales, des solidarités et des services
publics**

*Service de la connaissance des territoires,
de la prospective et de la stratégie*

Pôle Système régional d'information géographique

4ème réunion - 21 et 22 octobre 2010

Diffusion des données géographiques de la Région Bretagne

Les services de la Région Bretagne entretiennent une base de données SIG décrivant l'espace public dans son organisation et dans son usage (localisation des lycées, localisation des ports, atlas éolien, contours des parcs naturels, localisation des centres de formation à l'apprentissage, etc.) La collectivité, en tant que donneur d'ordre et producteur unique, en possède la propriété intellectuelle intégrale.

Cette base de données SIG est concernée par la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 25/04/2007, dite directive INSPIRE.

Cette directive INSPIRE, vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne (ensemble de services disponibles sur internet sur les sites des acteurs concernés permettant la diffusion et le partage des données géographiques) pour favoriser la protection de l'environnement.

Elle oblige les autorités publiques à mettre à disposition du public, sur internet, toutes les données géographiques et les informations les décrivant (métadonnées) qu'elles détiennent concernant 34 thématiques relative au développement durable identifiées dans les 3 annexes de la directive. La directive impose également aux autorités publiques de partager ces données entre elles.

Bien que la directive INSPIRE n'ait toujours pas été transposée en droit interne, la Région a anticipé sa mise en œuvre.

En effet, la Région, copilote avec l'Etat du projet GéoBretagne, partage d'ores et déjà ses données avec l'ensemble des acteurs soumis à la directive, via geobretagne.fr, le portail de l'information géographique en Bretagne, support d'INSPIRE à l'échelle de la région.

Il vous est à présent proposé, par anticipation sur la mise en œuvre de la directive INSPIRE, de prendre la décision de placer la base de données géographiques d'intérêt général de la Région Bretagne et son contenu dans un cadre juridique permettant leur libre accès, libre usage, et libre exploitation, y compris dans des services commerciaux, gracieusement et sans contrepartie, via geobretagne.fr. Cette mise à disposition permettra d'une part, de faciliter la réutilisation de ces données publiques par les citoyens et les acteurs économiques, et d'autre part, d'encourager les entreprises fournisseurs de services de cartographie à réduire leur délai de prise en compte des changements intervenants sur notre territoire.

Elle se traduira par la mise à disposition en accès et en téléchargement du contenu de cette base de données sur le site GéoBretagne et s'accompagnera d'une licence précisant l'étendue des droits cédés ainsi que les précautions et conditions d'usage. A terme, d'autres portails pourront également pointer sur cette même base : site internet de la Région Bretagne, GéoPortail (portail national d'INSPIRE), Bretagne environnement, OpenStreetMap, etc.

Cette décision politique permet de donner une dimension très concrète aux valeurs chères à l'institution régionale telles que la transparence, en donnant un accès aux données géographiques financées par le contribuable à tout citoyen, la solidarité, en proposant la mutualisation d'informations utiles à tous les acteurs

publics du territoire pour l'exercice de leurs compétences, et l'exemplarité, en étant l'une des premières collectivités bretonnes à le faire sur son territoire ce qui aura un effet entraînant pour les autres.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique numérique régionale en favorisant une Bretagne de la connaissance accessible à tous grâce à la technologie du haut débit et les services internet.

Il vous est donc proposé d'autoriser la mise à disposition en accès et en téléchargement du contenu de la base de données SIG de la Région Bretagne décrivant l'espace public sur les sites internet dédiés et de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Le Drian', written over a horizontal line.

Jean-Yves LE DRIAN